

ACCUEIL DE LOISIRS DE LEUDEVILLE

PROJET PEDAGOGIQUE 2023 -2024



SOMMAIRE :

- 1) Contexte**
- 2) Introduction**
- 3) Objectifs éducatifs**
- 4) Objectifs pédagogiques**
- 5) Les projets de l'année**
- 6) Projet de fonctionnement :**
 - L'équipe d'encadrement**
 - L'accueil de loisirs**
 - Le périscolaire**
 - les journées types**
 - La restauration**
- 7) Sécurité**
- 8) Règles de vies**
- 9) Rôle de l'équipe d'encadrement**
- 10) Évaluation**
- 11) Partenaires / Coordonnées / Signatures**
- 12) Annexe 1**

1/ CONTEXTE

Le village :

Leudeville est située dans le département de l'Essonne et fait partie de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE). Le village a une superficie de 7,84 km² pour 1 500 habitants.

Il y a une école maternelle comprenant 3 classes à double niveau et une école élémentaire possédant 4 classes dont 3 à double niveau.

En termes d'infrastructures, nous disposons d'un stade de football équipé d'un bloc vestiaire, d'un city stade, d'une table de Ping Pong extérieur, de deux courts de tennis, d'un bois ouvert au public avec parcours de santé, un terrain de pétanque, un parc avec des jeux pour enfants, une araignée ainsi qu'un circuit goudronné pour les vélos et les rollers. Il y a aussi une salle des fêtes avec un jardin et une salle polyvalente attenante à l'école élémentaire. De plus, le contexte rural dans lequel nous évoluons nous permet assez facilement de profiter des différents espaces du village.

L'accueil de loisirs :

Créé en 1988, l'accueil de loisirs est habilité par la SDJES pour accueillir 60 enfants depuis septembre 2014

Les salles de l'accueil de loisirs sont réparties comme suit :

- **Au rez-de-chaussée :**

- Deux salles d'accueil avec des espaces d'activités et de jeux ;
- Une salle de motricité avec du matériel adapté ;
- Une tisanerie pour la préparation des goûters ;
- Des sanitaires,
- Un bureau.

La salle de motricité est mise à la disposition des 2 associations d'assistantes maternelle.

Le rez-de-chaussée de l'accueil est conforme aux normes P.M.R

- **L'étage :**

- Une salle d'activités manuelles ;
- Un dortoir, pouvant également servir de salle d'activité durant les périodes extra-scolaires.

Le public :

Les enfants qui fréquentent la structure sont principalement issus de la population locale, de la petite section maternelle jusqu'au CM2 (3 ans- 10ans), vivant dans un milieu rural. Le village est composé principalement de pavillons et de 2 petits immeubles. L'espace urbain représente 10% et l'espace rural représente 90% du plan d'occupation des sols.

Taux des régimes d'appartenance (des familles fréquentant l'accueil de loisirs) :

Général et fonctionnaire = 88%

Agricole = 3%

Autre = 9%

Selon les modalités du règlement, les enfants de l'extérieur peuvent faire une demande d'inscription mais sous réserve de place, les enfants de la commune restent prioritaires.

2/ INTRODUCTION

Pour l'année 2023 - 2024, les rythmes scolaires restent inchangés. Les temps périscolaires seront répartis les lundis, mardis, jeudis et vendredis principalement pour des accueils du matin et des accueils du soir. L'accueil des mercredis est également un temps périscolaire.

La rentrée 2023 est marquée par la mise en place du logiciel BL ENFANCE. Ce logiciel est dédié à la gestion des inscriptions aux différents services proposés par la commune : accueils périscolaires et extrascolaires, restauration scolaire.

La mise en place de ce logiciel a été décidée afin de faciliter les inscriptions pour les familles qui à compter du 04 septembre 2023 pourront faire leurs inscriptions et/ou désinscriptions directement via l'interface « Portail famille ». Ces inscriptions pourront être faites à la semaine, au mois et à l'année.

Le logiciel BL ENFANCE permettra également un accès à l'ensemble des informations de l'enfant.

La rentrée scolaire 2023-2024 sera également marquée par l'ouverture d'une troisième classe maternelle.

Cette ouverture répond à l'augmentation des effectifs en école maternelle pour la rentrée 2023-2024.

Les temps extra-scolaires concernent les différentes périodes de vacances scolaires (Toussaint, Noël, hiver, Pâques et été 2024).

Le projet pédagogique est construit à partir du projet éducatif mis en place en septembre 2023 et ce pour une durée de 3 ans. Le projet éducatif reste néanmoins dans la continuité des valeurs éducatives de la commune.

L'accueil des mercredis permettra de poursuivre les projets mis en place avec les partenaires extérieurs tels que l'EHPAD et des associations telles que le club de tennis de Leudeville, Mouv'Ens, Musique buissonnière.

Les heures et les lieux où les familles peuvent récupérer leurs enfants sont affichés sous la forme d'un tableau indiquant les différents points d'accueil (accueil de loisirs, écoles maternelle et élémentaire.)

Les projets et actions de l'accueil de loisirs s'inscrivent dans la journée éducative des enfants, en toute complémentarité de la vie familiale et scolaire.

Tout au long de l'année, des bilans seront effectués avec l'équipe d'animation afin d'améliorer le déroulement et la qualité des activités mises en place à travers les projets d'animation.

Le règlement et les tarifs 2023/2024 sont disponibles en ligne sur le site internet de la commune et le portail familles.

3/ OBJECTIFS EDUCATIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un Projet Educatif, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire définit des objectifs éducatifs communs avec la volonté partagée de les concentrer sur « L'ENFANT et SON DEVELOPPEMENT ». Son autonomie et son épanouissement seront au centre des objectifs fixés ci-dessous :

GARANTIR LA CONTINUITÉ EDUCATIVE :

Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs

L'enfant se construit :

- Sur différents lieux : la maison, l'école, les structures périscolaires et extrascolaires
- Sur différents temps
- Avec différentes personnes
- Dans l'échange avec les camarades de son âge

Favoriser les échanges entre les autres acteurs de l'éducation : enseignants, animateurs, parents, ...

Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants dans le respect des projets des écoles,

Proposer des interventions sur le temps scolaire et périscolaire (théâtre, musique, contes, ...). Ce qui contribuent également à une offre éducative complémentaire à l'apprentissage.

CONSOLIDER POUR TOUS LES ENFANTS UNE OFFRE EDUCATIVE DE QUALITE :

Favoriser l'accès à l'offre éducative et aux loisirs pour tous

- Mise en place d'une politique tarifaire équitablement différenciée en fonction des quotients familiaux,
- Organisation d'interventions et de sorties sur le temps périscolaire sans surcoût pour les familles,
- Interventions et sorties sur le temps scolaire proposées gratuitement à tous les enfants.

Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant

- Aménager la journée de l'enfant en tenant compte des nouveaux rythmes scolaires et des activités périscolaires,
- Qualifier le temps de pause méridienne avec un personnel de qualité (ATSEM et animateurs),
- Respecter le temps de sieste des petits.

Poursuivre la pratique d'activités éducatives

- Développer de nouvelles compétences au-delà des connaissances scolaires par la mise en place d'actions d'expression, de création, de raisonnement et de logique par des activités ludiques,
- Mise en place d'activités le soir après la classe.
- Valorisation des réalisations des enfants par l'organisation de spectacles, d'expositions, de manifestations diverses.

Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives

- Veiller à la prévention des violences,
- Former à la prévention des risques (domestiques, routiers, ...),

- Garantir une alimentation saine et équilibrée lors des temps de restauration (cantine et goûter),
- Sensibiliser à une bonne hygiène de vie.

DEVELOPPER LE SAVOIR VIVRE ENSEMBLE :

Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement

- Responsabiliser l'enfant personnellement et collectivement :
 - Tolérance
 - Respect
 - Civisme
 - Solidarité
- Sensibiliser au respect de l'environnement

Développer les liens intergénérationnels

- Mettre en place un partenariat avec l'EHPAD sur la base du volontariat,
- Développer le lien social au quotidien.

Développer le partenariat avec les associations extérieures

- Permettre aux enfants de pratiquer des activités culturelles ou sportives.
- Partenariat avec les associations Leudevilloises telles que le club de tennis, Prends soin de toi, Musique buissonnière les mercredis.

4/ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

→ En direction des enfants :

Objectif général : FAVORISER LA CITOYENNETE DE L'ENFANT

Objectifs opérationnels :

- Élaborer les règles de vie de la collectivité avec les enfants, veiller à la mise en place et au respect de ces règles ;
- Développer la notion de respect que ce soit entre enfants, envers un adulte, envers les familles et envers le matériel et les locaux de l'accueil de loisirs ;
- Responsabiliser les plus grands face aux petits lors des temps informels, des jeux et des temps décloisonnés (notion d'entraide).

Objectif général : FAVORISER LA SOCIALISATION DE L'ENFANT

Objectifs opérationnels :

- Considérer chaque enfant sur un même pied d'égalité, agir avec méthodologie et sans apriori pour que chacun puisse trouver sa place au sein du groupe, ce qui nécessite de prendre en compte les besoins de tous. Agir avec égalité entre filles et garçons ;
- Mise en place d'outils pédagogiques de type « jeux coopératifs » permettant de développer la solidarité du groupe et d'acquérir une meilleure confiance en soi et connaissance des autres ;
- Donner les outils nécessaires à la conduite d'une vie adulte et responsable.

Objectif général : FAVORISER L'AUTONOMIE DE L'ENFANT

Objectifs opérationnels :

- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs et de gérer sa journée, sans gêner la vie du groupe, tout en respectant son rythme de vie et le projet de fonctionnement ;
- Valoriser et partager les temps de vie quotidienne en proposant aux enfants d'aider à la réalisation des tâches collectives (mettre ou ranger la table, aider pour préparer le goûter, donner le papier pour s'essuyer les mains...);
- Personnaliser les espaces de vie en proposant des repères pour que chaque tranche d'âge, à hauteur de ses possibilités, puisse agir de façon autonome (casier et porte manteau personnalisé, caisse à jeux avec repères...);
- Proposer des ateliers dans lesquels les enfants pourront agir de manière autonome.

Objectif général : DEVELOPPER LA CREATIVITE ET LA DECOUVERTE

Objectifs opérationnels :

- Développer l'esprit créatif des enfants à travers des ateliers ou activités manuelles, sportives et culturelles en proposant une approche différente mais complémentaire de celle du milieu familial et/ou scolaire ;
- Proposer des sorties en concordance avec les thématiques choisies. Prévenir et informer les enfants pour stimuler la découverte d'un nouvel environnement.

Objectif général : FAVORISER LA SECURITE DES ENFANTS

Objectifs opérationnels :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants ;
- Avoir connaissance et respecter la législation en vigueur et s'informer des problèmes de santé éventuels des enfants (PAI, allergies...);
- Ne prendre aucune initiative qui pourrait mettre le groupe ou l'enfant en danger, faire appel au « BON SENS » et à sa hiérarchie ;
- S'assurer du bon contenu des trousseaux à pharmacie qui sont à disposition pour chaque moment « hors de l'accueil de loisirs ».

→ *En direction de l'équipe d'encadrement :*

Objectif général : DEVELOPPER LA MISE EN PLACE DE PROJETS D'ANIMATIONS

Objectifs opérationnels :

- Mise en place des réunions de préparation et de concertation afin de favoriser une implication collective des animateurs pour utiliser les compétences de chacun et créer une dynamique de projets au sein de l'équipe ;
- Répartition dans la gestion des projets pour que chaque animateur puisse, en concertation avec le directeur et chacun son tour, écrire et mener un projet d'animation ;
- Mise en œuvre de fiches d'activités pendant les temps périscolaires.

Objectif général : DEFINIR ET METTRE EN PLACE DES REGLES DE VIE

Objectifs opérationnels :

- Mettre en valeur et faire respecter les règles de vie définies par les enfants et l'équipe d'animation dans chaque lieu de l'accueil de loisirs ou de la restauration. Ne surtout pas pratiquer l'autoritarisme du fait de son fort caractère ou prestance physique ;
- Ne pas se contredire devant les enfants ou permettre ce que son collègue n'a pas permis ;
- Mettre en place les règles de vie par le biais d'une activité manuelle ou audiovisuelle.

Objectif général : ORGANISER DES ACTIONS CULTURELLES

Objectifs opérationnels :

- Organiser le carnaval de la commune ;
- Proposer un spectacle à la salle des fêtes en fin d'année ;
- Organiser une journée spéciale halloween à l'accueil de loisirs ;
- Proposer des projets pour participer à l'embellissement du village.

→ **En direction des familles :**

Objectif général : FAVORISER ET DEVELOPPER LA COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Objectifs opérationnels :

- Être en relation avec les familles, pendant les accueils, pour partager la journée des enfants avec leurs parents ;
- Faire participer les parents aux différentes actions culturelles de l'accueil de loisirs.
- Impliquer les familles dans la vie de l'accueil de loisirs par le biais du projet « parent-enfant ».

5/ LES PROJETS DE L'ANNÉE

En septembre, l'équipe d'animation planifie les différentes périodes lors de réunions de travail.

L'année 2023 – 2024, sera organisée en 3 périodes plus la période d'été.
Le souhait de mettre en place 3 périodes émane d'une réflexion collective.

En effet, afin de produire un travail de qualité, l'équipe d'animation a besoin d'accorder plus de temps à la préparation et la réalisation des différents projets qui marqueront cette année 2023-2024 comme certains temps forts tels qu'Halloween, le carnaval ou les différents projets d'été.

Cette année et pour chacune des périodes de grands jeux seront organisés pour sensibiliser chaque enfant aux thèmes proposés.

Les différents événements et périodes extrascolaires feront l'objet de l'écriture et la mise en œuvre d'un projet d'animation et des projets d'activités. Ces derniers seront rédigés dans la continuité des objectifs pédagogiques et des objectifs éducatifs.

Nous avons la volonté de permettre à chaque animateur(trice) d'exploiter ses compétences et de valoriser son savoir-faire. Pour cela, les animateurs(trices) auront pour mission la rédaction et la mise en œuvre d'un projet d'animation pour une période et également de grands jeux avec l'accompagnement du directeur. De plus, tout au long de l'année l'équipe d'animation réalisera des fiches d'activités pour les activités manuelles et sportives des temps périscolaire et extrascolaire.

Les mercredis :

Pour l'année 2023 - 2024, les mercredis seront inclus dans les thèmes définis pour les différentes périodes. Certains mercredis, seront néanmoins consacrés à la mise en place de projets issus de réflexions collectives pour lesquelles les souhaits du public seront pris en compte.

Les mercredis permettront également de mettre en place des activités en partenariat avec l'EHPAD dans le but de renforcer le lien intergénérationnel. De plus, l'habilitation P.M.R de l'accueil de loisirs permet aux résidents de l'EHPAD de venir à l'accueil de loisirs. D'autres partenariats avec des associations Leudevilloises ou extérieures pourront également être mis en place.

Cette année l'accueil de loisirs propose aux enfants de participer au projet « jeux de société », activité qui a de nombreux bienfaits sur les participants et participantes. À travers celle-ci, les enfants apprennent à interagir entre eux et les adultes, et développent différentes aptitudes. Pilotée par notre animateur référent, il pourra leur faire découvrir sa riche collection de jeux de sociétés.

L'année 2023 - 2024 compte 36 mercredis.

Tous les projets sont prévisionnels et susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

Les périodes de l'année 2023 - 2024 :

1^{ère} période : Septembre 2023 : règles de vie et vie quotidienne

2^{ème} période : Octobre 2023 : HALLOWEEN

*** Rendez-vous le 03 novembre 2024 pour la soirée HALLOWEEN**

3^{ème} période : Novembre / Décembre 2023 : Noël et l'hiver

4^{ème} période : Janvier 2024 à avril 2024 CARNAVAL 2024

*** Rendez-vous le samedi 27 avril 2024 pour le CARNAVAL**

Les différentes thématiques des périodes ci-dessus seront définies par l'équipe d'animation lors de réunions durant lesquelles les animateurs(trices) pourront choisir d'être animateur référent pour le projet et également désigner le ou les animateurs(trices) en charge de l'organisation du grand jeu.

Durant ces réunions, les plannings d'activités seront établis et mis en ligne sur le site de la commune avant chaque période et également affichés dans le panneau d'affichage de l'accueil de loisirs.

6/ PROJET DE FONCTIONNEMENT

A) L'équipe d'encadrement :

- **1 poste de direction** à 100%, titulaire de la fonction publique = 35h hebdomadaire en période scolaire et extra-scolaire.
Titulaire d'un BAFA / BAFD
- **6 postes d'animation** à 100% = 30h à 34h hebdomadaires en période scolaire et maximum 45h hebdomadaires en période de vacances.
1 est titulaire de la fonction publique, 5 sont contractuels.

Pour un total de 7 postes.

- **Les stagiaires** : Selon les différentes périodes, l'équipe d'animation compte parmi ses membres des stagiaires BAFA venant effectuer leurs 14 jours obligatoires de stage pratique. Durant la période de février, la structure accueille également des élèves de troisième du collège St EXUPERY de Marolles en Hurepoix dans le cadre du stage 3ème en entreprise.
- L'accueil de loisirs accueillera également des stagiaires de la filière animation du lycée Léonard DE VINCI de St Michel sur Orge du niveau bac pro et bts et du Lycée Nelson MANDELA à Etampes.

Rappel réglementaire des taux d'encadrement :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans en extrascolaire ;
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans en extrascolaire ;
- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans en périscolaire ;*
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans en périscolaire. *

***Les mercredis sont des temps périscolaires.**

C) Le périscolaire :

Le fonctionnement du périscolaire comporte les différents accueils du matin et du soir ainsi qu'un temps d'activités de 16h45 à 18h pour les enfants de maternelle.

Rappel : tous les temps déclarés à la SDJES doivent proposer des ateliers éducatifs organisés.

L'accueil du matin :

L'accueil du matin nécessite toute l'attention de l'équipe d'encadrement envers les enfants, il doit être fait dans un climat de confiance et de repères afin de favoriser le début de journée de l'enfant.

Les enfants peuvent pendant ce temps d'accueil jouer à des jeux de société et autres activités dans le but de commencer la journée en respectant le rythme de chacun.

Afin d'améliorer ce temps d'accueil, nous avons décidé de maintenir la possibilité pour les enfants de prendre un petit déjeuner pour lequel nous demandons une participation des familles aux moyens de biscuits, céréales etc..... L'accueil de loisirs fournit des jus de fruits, des céréales et des biscuits.

L'accueil du matin doit être aussi un lieu d'échange et d'information entre l'équipe d'animation et les familles.

Pour une vérification du nombre d'enfants, un appel est organisé à 8h15 en périscolaire (juste avant le départ à l'école), à 9h30 pour les vacances, à 13h30 pour les mercredis.

L'accueil du soir :

Il faut prendre en compte que **la journée de l'enfant n'est pas terminée.**

Le départ échelonné des enfants permet de reprendre les ateliers du périscolaire ou du mercredi.

C'est un moment d'échange avec les familles, il doit être porteur d'informations sur la journée vécue par l'enfant et sur celle à venir. **Un journal de bord est mis en place pour permettre à l'ensemble de l'équipe d'animation d'effectuer un retour aux familles si nécessaire.**

Pour une vérification du nombre d'enfants, un appel est organisé à la fin de chaque temps en périscolaire et à 18h pour les mercredis et vacances.

D) Les vacances scolaires et les mercredis à l'accueil de loisirs :

L'organisation de l'accueil de loisirs de Leudeville ne permet pas de fonctionner à moins de 4 animateurs pour des raisons de législation citée ci-dessus. 2 minimum à l'accueil du matin et 2 minimum à l'accueil du soir sur une amplitude horaire de 11h30 (7h30-19h).

Arrivée échelonnée de l'équipe (7h30 / 8h15 / 9h / 10h).

Départ échelonné de l'équipe (16h30 / 17h15 / 18h / 18h15 / 19h).

L'aménagement de la structure permet d'avoir deux espaces distincts pour accueillir les enfants de maternelle et d'élémentaires. Cette organisation permet de mettre en place des activités ciblées et également permettre à chaque tranche d'âge de s'approprier les différentes salles qui leur sont dédiées.

Les enfants ayant des activités extra-scolaires (sport, musique...) peuvent être inscrits à l'accueil de loisirs et être récupérés par un mandataire le temps de leurs activités et revenir à l'accueil pour finir leur journée. La demi-journée sera néanmoins facturée dans son intégralité.

Fermetures annuelles :

Du 25 décembre 2023 au 01 janvier 2024 inclus.

Vendredi 10 mai 2024

Du 29 juillet 2024 au 16 août 2024 inclus.

VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE 1 LES PLANNINGS DES TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.

JOURNEE TYPE EXTRA SCOLAIRE (Vacances)

7H30 : ouverture de la porte.

L'accueil doit être ouvert et prêt à accueillir les enfants à 7h30.

Demander aux familles si l'enfant a déjeuné afin de proposer ou non à l'enfant une collation.

De 7h30 à 8h30 : Accueil du matin

Savoir se rendre disponible pour accueillir les familles et partager avec les enfants le temps d'accueil du matin (jeux de société, jeux sur le tapis, accès à la bibliothèque...)

Les enfants de maternelle montent à l'étage et les enfants d'élémentaire restent au rez-de-chaussée.

De 8h30 à 9h30 : Accueil du matin « bis »

Fermeture des portes de l'accueil de loisirs à 9h30.

De 9h à 9h45 : Si le temps le permet, TOUS les enfants vont dans la cour, sinon jeux libres répartis dans les salles. (Vos ateliers doivent être prêts pour 10h, arrangez-vous pour que chacun(e) ait le temps de les préparer).

Pauses **

10h : Rassemblement des enfants dans les salles d'activités pour procéder à l'appel. Présentation des activités de la journée.

De 10h à 11h30 : Activités pédagogiques.

A 11h30, les enfants vont dans la cour, si les activités ne sont pas terminées et qu'ils veulent continuer, il est important qu'ils soient tous assis à 12 h pour le repas, les mains lavées).

De 11h30 à 12h : Accueil du midi pour les ½ journées.

Pauses **

De 12h à 13h : Déjeuner.

Après le repas, les enfants de maternelle partent en premier et vont directement au dortoir. Puis ils sont suivis des enfants d'élémentaire qui eux se dirigent vers un temps calme.

De 13h à 13h30 : Accueil du midi pour les ½ journées.

De 13h à 13h45 : Temps calme aux « Jonquilles » ou dans la salle polyvalente.

En respectant les normes d'encadrement, les animateurs s'organisent pour prendre une pause (10 min maximum) et préparer l'atelier de l'après-midi.

Pauses **

14h à 16h : Activités pédagogiques.

A 16h00 les enfants vont dans la cour, si les activités ne sont pas terminées et que les enfants veulent continuer, il est important qu'ils soient tous assis à 16h30 pour le goûter, les mains lavées.

ATTENTION : Chacun son tour, suivant le tableau dans le panneau d'affichage, un animateur doit préparer le goûter pour 16h30 (prévoir 30 min).

16H30 : Goûter.

Chaque groupe goûte dans sa salle (sauf organisation exceptionnelle).

→ Ne pas oublier de nettoyer vos tables avant et après le goûter.

De 17H00 à 18h00 : Accueil du soir (1)

→ Départ échelonné des animateurs.

Pauses *

De 18H00 à 19h00 : Appel et accueil du soir (2)

Réunir les enfants.

Prendre les fichiers d'accueil du soir (2) et noter les enfants qui sont encore présents.

→ *Départ échelonné des animateurs.*

19h00 : Fermeture de l'accueil de loisirs.

Faire le tour de l'accueil de loisirs pour vérifier que les salles soient bien rangées (chaises empilées) et éteindre toutes les lumières. Fermer TOUS les volets une fois qu'il n'y a plus d'enfant.

Si après 19h il reste encore des enfants, prendre contact avec la famille pour s'informer sur le retard puis en informer l'enfant.

Prendre les dispositions adaptées à la situation (ressortir un jeu...). Si pas de nouvelle de la famille alors prendre contact avec le directeur pour aviser.

**** Pauses :**

En respectant la surveillance dans la cour ou à l'intérieur et en prévenant ses collègues, les animateurs s'organisent pour prendre une pause (*Il est INTERDIT de fumer dans les locaux ou en présence des enfants*).

Elles sont uniquement possibles durant le temps qu'il leur est imparti. Cela fait donc 4 pauses dans la journée. (ex : pour l'accueil du soir il n'est pas possible de prendre une pause à 16h30 puis à 18h...).

Accueils :

La journée type des vacances scolaires peut être modifiée ou aménagée selon les projets d'animations mis en place sur la période.

ATELIERS ASSOCIATIFS DU MERCREDI :

Dans le but d'établir des partenariats avec les associations sportives, les enfants de l'accueil peuvent être récupérés au centre pour pouvoir participer à des activités extra-scolaires (sportives, etc...) et selon les horaires revenir à l'accueil pour finir la journée. Il sera alors demandé aux familles une autorisation afin de justifier le départ et le retour de l'enfant.

ATTENTION A NE PAS PARTIR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS EN SORTIE AVEC UN ENFANT ALLANT NORMALEMENT DANS UN ATELIER ASSOCIATIF.

7H30 : ouverture de la porte.

L'accueil doit être ouvert et prêt à accueillir les enfants à 7h30.

Demander aux familles si l'enfant a déjeuné afin de proposer ou non à l'enfant une collation.

De 7h30 à 8h20 : Accueil du matin

Savoir se rendre disponible pour accueillir les familles et partager avec les enfants le temps d'accueil du matin (jeux de société, jeux sur le tapis, accès à la bibliothèque...)

L'accueil s'effectue pour tous dans la salle d'accueil située au rez de chaussée.

→ 8h20 : *rassemblement des enfants pour départ en direction de l'école.*

De 11h30 à 13h30 : Temps de restauration.

11h15 à 11h25 : Organisation de l'équipe d'encadrement.

Ce temps nous permet d'échanger des informations que ce soit sur le fonctionnement, sur les enfants, sur les projets en cours... Il sert aussi à réorganiser l'équipe en cas d'absence.

Les listes des enfants mangeant à la cantine sont à récupérer à la Mairie avant d'aller les chercher.

L'animateur travaillant en maternelle doit se rendre à l'école pour 11h25.

Une fois dans les classes, vous devez appeler les enfants qui ne mangent pas à la cantine (moins nombreux) puis rassembler ceux restant en les notant sur le fichier prévu à cet effet.

→ Direction la cantine par la rue Bourg la Reine.

16h15 :

L'équipe prépare le goûter.

De 16h30 à 16h45 :

Déplacement des enfants.

→ Direction l'accueil de loisirs pas la rue du Chant du Coq.

L'équipe d'animation propose aux enfants un goûter équilibré et présente l'activité du soir.

De 16h45 à 18h : Accueil du soir (1)

Chaque jour une activité est proposée aux enfants par un membre de l'équipe d'animation.

Ces activités sont menées en rapport à une fiche d'activité établie au préalable.

18h00 à 19h00 : Appel et accueil du soir

Réunir les enfants.

Prendre les fichiers d'accueil du soir et noter les enfants qui sont encore présents.

Rappel : la journée de l'enfant n'est pas terminée !

Savoir se rendre disponible pour accueillir les familles et partager sur la journée des enfants.

→ *Départ échelonné des animateurs.*

19h00 : Fermeture de l'accueil de loisirs.

Faire le tour de l'accueil de loisirs pour vérifier que les salles soient bien rangées (chaises empilées) et éteindre toutes les lumières, tirer les chasses d'eau. Fermer TOUS les volets une fois qu'il n'y a plus d'enfant.

Si après 19h il reste encore des enfants, prendre contact avec la famille pour s'informer sur le retard puis en informer l'enfant.

Prendre les dispositions adaptées à la situation (ressortir un jeu...). Si pas de nouvelle de la famille alors prendre contact avec le directeur pour aviser.

7H30 : ouverture de la porte.

L'accueil doit être ouvert et prêt à accueillir les enfants à 7h30.

Demander aux familles si l'enfant a déjeuné afin de proposer ou non à l'enfant une collation.

De 7h30 à 8h20 : Accueil du matin

Savoir se rendre disponible pour accueillir les familles et partager avec les enfants le temps d'accueil du matin (jeux de société, jeux sur le tapis, accès à la bibliothèque...)

L'accueil s'effectue pour tous dans la grande salle du bas.

→ 8h20 : rassemblement des enfants, appel des enfants, puis départ en direction de l'école.

De 11h45 à 13h45 : Temps de restauration.

11h45 à 12h : Organisation de l'équipe d'encadrement.

Ce temps nous permet d'échanger des informations que ce soit sur le fonctionnement, sur les enfants, sur les projets en cours... Il sert aussi à réorganiser l'équipe en cas d'absence.

Les listes des enfants mangeant à la cantine sont à récupérer à la Mairie avant d'aller les chercher.

L'animateur travaillant en élémentaire doit se rendre à l'école pour 11h45.

Une fois dans les classes, vous devez appeler les enfants qui mangent à la cantine, en les notant sur le fichier prévu à cet effet, puis laisser ceux restant aux instituteurs qui les emmènent à la grille de l'école.

→ 12h45 (assis à 12h50) direction la cantine par le parking du personnel.

De 16h30 à 18h00 : Goûter et Etude

Goûter de 16h30 à 17h00 un goûter équilibré est proposé aux enfants.

Etude (temps encadré sous la responsabilité de la commune).

→ 18h00, sortie de l'étude au portail de l'école encadré par le directeur de l'accueil ou délégué.

Vous devez appeler les enfants restant à l'accueil du soir et les emmener à l'accueil de loisirs.

De 18H00 à 19h00 : Appel et accueil du soir

Réunir les enfants.

Prendre les fichiers d'accueil du soir et noter les enfants qui sont encore présents.

Rappel : la journée de l'enfant n'est pas terminée !

Savoir se rendre disponible pour accueillir les familles et partager sur la journée des enfants.

→ *Départ échelonné des animateurs.*

19h00 : Fermeture de l'accueil de loisirs.

Faire le tour de l'accueil de loisirs pour vérifier que les salles soient bien rangées (chaises empilées) et éteindre toutes les lumières, tirer les chasses d'eau. Fermer TOUS les volets une fois qu'il n'y a plus d'enfant.

Si après 19h il reste encore des enfants, prendre contact avec la famille pour s'informer sur le retard puis en informer l'enfant.

Prendre les dispositions adaptées à la situation (ressortir un jeu...). Si pas de nouvelle de la famille alors prendre contact avec le directeur pour aviser.

LE TEMPS DE RESTAURATION

Le temps de restauration n'est pas déclaré à la SDJES, il n'est donc pas soumis au taux d'encadrement des accueils périscolaires.

L'équipe d'animation est répartie comme suit :

- 2 animateurs pour le service maternel
- 3 animateurs pour le service élémentaire
- 1 animateur pour les APC.

Selon certains besoins d'organisation, il arrive qu'une partie des enfants de l'élémentaire mange au 1^{er} service dans le but d'organiser des activités manuelles destinées aux différents événements de l'accueil de loisirs. (Carnaval, spectacle...).

Dans la cour, pour chaque école les consignes sont :

- Prévoir une trousse à pharmacie, signaler l'incident à l'école en cas de problème important **ou le départ d'un enfant** (le noter dans le registre d'infirmerie).
- Savoir se rendre disponible auprès des enfants pour jouer, communiquer, partager.
- Toujours faire le tour de la cour et des toilettes pour surveiller qu'il n'y ait personne de « blessé » ou de caché. Toujours être attentif.
- Il est possible de profiter des salles polyvalentes des écoles (ping-pong, histoire, jeux de société...). En cas d'un trop grand nombre d'enfants, il est possible d'aller dans l'accueil de loisirs ou dans la salle des fêtes.
- TOUS les enfants de l'élémentaire doivent être au plus tard à 13h40 dans la cour pour « prendre l'air » et permettre un retour organisé en classe.

Organisation des services :

1er service (maternelle) :

- 11h30 les animateurs récupèrent les enfants dans les classes,
- 11h40 les enfants entrent dans la cantine **par petits groupes**, déposent les blousons, vont se laver les mains et vont s'asseoir.
- 11h45, les enfants mangent les entrées,
- 11h55, le plat principal est servi,
- 12h10, le fromage est servi,
- 12h15, le dessert est servi,
- 12h25, rangement des tables,
- 12h30, les enfants se lèvent de table,
- 12h35, **TOUS** les enfants doivent être sortis.

2ème service (élémentaire) :

- 12h45 les enfants partent en direction de la cantine,
- 12h50 les enfants entrent dans la cantine **par petits groupes**, déposent les blousons, vont se laver les mains et vont s'asseoir.
- 12h55, le plat principal est servi,
- 13h10, le fromage est servi,
- 13h15, le dessert est servi,
- 13h20, rangement des tables,
- 13h30, **TOUS** les enfants doivent être sortis.

Toute organisation doit aller dans le sens de l'intérêt des enfants.

Installation des tables et préparation des plats :

Grâce à la capacité d'accueil, toutes les tables seront mises en place avant 11h30. Le personnel de service prépare les entrées dans les assiettes du premier service.

Pour les enfants de maternelle (note de service du 05 novembre 2009), il est demandé de préparer les entrées dans les assiettes, de verser de l'eau dans les verres afin que les enfants puissent commencer à manger une fois assis. De même que la viande, fromage, fruits doivent être préparés pour les 2 tables des plus jeunes. Selon les repas (ex : pizza, rôti de porc, orange...) il pourra être demandé un coup de pouce au personnel de service pour les autres enfants. Pour le fromage et certains fruits, les petites assiettes doivent être mises à disposition.

A la fin du repas, les ATSEM et animateurs débarrassent les tables sur le chariot mis à disposition.

Les PAI :

Dans le cas où les PAI seraient déposés à l'accueil de loisirs le matin, le personnel de l'accueil de loisirs s'organise pour les récupérer et les emmener à la cantine.

Pour éviter les risques d'ingestion d'autres aliments, les enfants doivent manger impérativement en face d'un animateur ou ATSEM sauf autorisation exceptionnelle pouvant être accordée selon le type de PAI.

Une affiche est présente dans l'office expliquant les modalités pour chaque enfant.

Règles de vie et hygiène :

Les règles de vie sont établies en début d'année avec les enfants afin qu'ils soient sensibilisés à l'importance d'instaurer des règles de vie en collectivité.

Ces règles devront être respectées et clairement affichées permettant à tous d'agir dans un discours commun.

Rappel sur les règles d'hygiène :

- Les animateurs ne peuvent pas rentrer dans l'office de la cantine
- Pour la manipulation des plats il faut impérativement se laver les mains.

Serviettes en tissu :

A compter du 19 septembre 2022, il est demandé aux familles de fournir pour leurs enfants une serviette en tissu par semaine. Une organisation est mise en place pour permettre aux enfants de laisser leur serviette toute la semaine à la cantine.

Les APC (Aide Personnalisée Complémentaire)

Les enfants participants aux APC mangeront au 1^{er} service en même temps que les enfants de maternelle sous la surveillance du directeur ou son délégué qui lors de la fin du temps scolaire à 11h45 ira récupérer les enfants inscrits aux APC.

Les enfants doivent être devant leur classe à 13h05 pour débiter les APC avec leur professeur.

Un pointage des APC se fait à 10h30 au moment de la récréation scolaire pour permettre au personnel de service d'organiser la chauffe et le service des plats pour les APC.

7/ SECURITE

Pour assurer la sécurité des enfants, il est important de connaître la réglementation en vigueur basée sur la législation de la DDCS (Direction Départemental de la Cohésion Sociale) afin de l'appliquer au mieux.

**Il faut à tout moment de la journée connaître le nombre exact d'enfants qui est à votre charge.
Rappel : Aucun enfant ne peut se retrouver SEUL.**

Avant chaque sortie ou déplacement, une organisation est à prévoir afin d'appréhender au mieux les risques d'accidents :

- Tenir compte du plan Vigipirate (*fermeture obligatoire du portail de la cantine pendant les heures de repas*).
- Si besoin est, préparer votre sortie grâce à l'outil « **pense bête pour les sorties** ».
- Toujours laisser une liste des enfants et des accompagnateurs à l'accueil de loisirs même pour une sortie dans Leudeville (sur papier libre ou tableau Velléda)
- En cas de sortie avec tous les enfants et les encadrants, laisser une liste des enfants et les originaux des fiches sanitaires à la mairie.
- En cas d'absence du directeur (pendant la sortie), désigner un responsable qui prendra les décisions en cas de problèmes éventuels.
- Constituer des groupes d'enfants en fonction des sorties et des normes d'encadrement.
- Rappeler et faire respecter les règles de sécurité (on ne court pas au bord de la route ni au bord de la piscine, on met sa ceinture dans le bus, placement des enfants dans le bus...)
- Les animateurs doivent se répartir par rapport au groupe (ex : devant, milieu, derrière en cas de sortie à pied, prêt des issues de secours dans le bus...)
- Préparer votre itinéraire en amont si besoin est (ex : sortie vélo) et faire attention qu'il soit sans danger et adapté à la tranche d'âge. En cas de changement en cours de sortie, vous devez en avvertir le directeur.
- Toujours prendre avec vous les photocopies des fiches sanitaires (sauf si vous restez sur Leudeville).
- Emporter et vérifier les trousse à pharmacie et les traitements pour les PAI.
- Ne jamais sortir seul avec un groupe d'enfants, être au minimum 2 encadrants. Pensez à prendre vos téléphones portables.
- Se vêtir d'un gilet jaune dans toutes les sorties.

Les sorties vélos :

Il est important de vérifier l'état du matériel ainsi que la capacité des enfants à maîtriser leur engin pour ne pas leur imposer d'efforts disproportionnés avec leurs capacités physiques et leur pratique du vélo. Une trousse de réparation en cas de crevaison est indispensable. Vous devez connaître et faire respecter le code de la route. **Le port du casque est obligatoire.**

La baignade :

Les enfants et animateurs doivent être munis d'une tenue adaptée à la réglementation en piscine. Le port du bonnet est obligatoire (disponible à l'accueil de loisirs), les shorts, bermudas, et caleçons sont interdits.

Les normes d'encadrement changent :

1 encadrant pour 5 maternelles dans l'eau

1 encadrant pour 8 élémentaires dans l'eau

ATTENTION vous ne pouvez pas dépasser un certain nombre d'enfants en même temps dans l'eau (s'adapter à la réglementation en vigueur).

Vous devez toujours vous présenter au surveillant du bassin et avoir son autorisation pour débiter la baignade ainsi que le prévenir en cas d'accident.

Veillez à toujours être le premier dans l'eau, avant les enfants, mais aussi à être le dernier à sortir.

Les troussees à pharmacies :

Pour chaque sortie et pour toute activité à l'extérieur, il est nécessaire d'emporter une ou plusieurs troussees à pharmacie. Vous devez en vérifier le contenu (liste disponible au bureau) et réapprovisionner si besoin est. Vous disposez d'une réserve se trouvant dans l'armoire à pharmacie, vous devez le signaler au directeur (assistant sanitaire) si les stocks sont vides pour qu'à son tour, il réapprovisionne la réserve.

Le registre d'infirmier permet de noter les différentes interventions effectuées. Il est **INDISPENSABLE** de noter toute blessure signalée par les enfants et soignée par vos soins.

Vous devrez à l'accueil en informer les familles pour permettre un suivi en cas de problème.

L'utilisation de gants en latex est obligatoire en cas de saignements.

Seul le directeur ou un animateur titulaire du PSC1 peut administrer un médicament avec ordonnance.

En cas d'incendie :

L'animateur doit prendre connaissance et appliquer les consignes de sécurité affichées dans l'établissement. Les issues de secours et les portes doivent rester libres d'accès.

En cas d'incendie :

- Gardez votre calme,
- Donnez l'alerte,
- Utilisez les extincteurs appropriés si besoin est mais sans prendre de risque,
- Entamer la procédure d'évacuation,
- Une fois sorti de l'accueil de loisirs, effectuer un contrôle des enfants. Pour cela, vous devez emporter les listes d'appel.
- Dans la mesure du possible, dirigez-vous dans le cours de l'accueil de loisirs.

C'est le directeur qui prévient les autorités compétentes (en cas d'absence organisez-vous une fois que vous aurez fait le contrôle des enfants).

LES PAI (protocole d'aide individualisée) :

La commune propose aux enfants présentant des allergies ou des intolérances alimentaires un protocole d'aide individualisée (PAI). Celui-ci fixe les modalités d'accueil permettant à l'enfant de fréquenter le temps de restauration.

- Une copie du PAI validée et signée par les parents, le médecin scolaire et le Maire est remise au directeur de l'accueil de loisirs et au responsable de l'office.
- Les familles préparent le repas et le conditionnent dans des boites hermétiques qu'elles disposent dans un sac isotherme pour le déposer à la restauration.
- Le repas sera servi réchauffé par un four micro-onde.

**Ne donner aucune autre nourriture que celle fournie par les familles.
En cas de problème, suivre les instructions inscrites sur le PAI de l'enfant.**

ATTENTION, chaque PAI est différent.

8/ REGLES DE VIE

Elles sont essentielles en tant que repères pour le développement des enfants.

Elles permettent de légitimer les sanctions suite aux fautes commises et de revenir dans le cadre de liberté défini.

Pour qu'elles soient assimilées et respectées, les enfants doivent participer à leur élaboration. On envisage également les sanctions (et non punition).

Une sanction doit être un acte réparateur pour permettre de revenir dans le cadre (réparer un objet cassé, faire une petite attention à un enfant à qui on a fait de la peine...).

Règles de vie définies à la rentrée 2023 - 2024 :

1) **Aucun enfant ne doit ou ne peut se retrouver seul** (ex : accompagner ou prévenir pour aller aux toilettes...)

2) **Instaurer le respect :**

- Entre enfants
- Entre enfant et adulte
- Du matériel
- Des locaux

3) **Ne pas courir, ni crier dans les locaux**

4) **Règles d'hygiène :**

- Être propre aux toilettes ou demander si besoin d'aide,
- Se laver les mains avant les repas et après être allé aux toilettes.

5) **Pendant la restauration :**

- On goûte la nourriture
- On mange dans le calme.

6) **Sensibilisation à l'environnement et l'écologie**

Régulièrement, il faut évaluer les règles et les faire évoluer si besoin avec les enfants. Elles doivent être **affichées** pour que chacun en ait connaissance à tout moment.

Des règles de vie claires, comprises et admises par tous, sont la base pour tendre vers un fonctionnement plus souple où les enfants sont acteurs de leur temps de loisirs.

09/ RÔLE DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

LE DIRECTEUR, définition du poste :

Placé sous la responsabilité de l'organisateur (Mairie de Leudeville), le directeur coordonne d'une part le fonctionnement de l'accueil de loisirs et d'autre part le fonctionnement des dispositifs périscolaires (maternelle et primaire) dont il est responsable, dans le cadre défini par le projet éducatif de la ville.

Il élabore et garantit l'application du projet pédagogique en collaboration avec l'équipe d'encadrement dont il est responsable. Il conseille, partage et assiste les élus sur les orientations et les possibilités éducatives de l'organisateur.

Compétences et aptitudes particulières :

- Posséder une expérience confirmée de la direction d'un accueil de loisirs,
- Posséder une expérience confirmée de l'animation d'un jeune public,
- Posséder les connaissances sur la législation régissant l'accueil des mineurs,
- Aptitude à manager, gérer une équipe, ainsi que ses projets,
- Pouvoir proposer des améliorations liées au fonctionnement de l'accueil de loisirs,
- S'informer et réactualiser les connaissances requises pour l'exercice de ses fonctions,
- Disposer de qualités relationnelles,
- Pouvoir élaborer et garantir l'application d'un projet pédagogique adapté à l'accueil des mineurs sous la conduite d'un projet éducatif.

Il assure la gestion administrative de l'établissement :

- Déclarations administratives auprès des organismes concernés (DDCS et CAF),
- Gestion et organisation des plannings d'activités,
- Gestion et organisation des ressources pédagogiques,
- Gestion du budget de fonctionnement et d'investissement lié à l'accueil de loisirs,
- Gestion des inscriptions et de la facturation liées à l'accueil de loisirs,
- Etablir les rapports d'activités, les bilans des actions et de fréquentation,

Gestion du personnel :

- Il dirige, encadre et organise le service d'animation,
- En collaboration avec l'organisateur, il gère et organise la formation du personnel.

Répartition du temps de travail :

- Temps plein annualisé (1607h) avec un maximum de 45h/semaine,
- L'agent organise son temps de travail en fonction des missions qui lui sont confiées dans son profil de poste.

En termes de communication :

- Il assure la liaison « inter-structures » (organisateur, écoles, accueil de loisirs, partenaires),
- Il a pour mission d'assurer et de développer le relationnel avec les familles et avec le public qu'il encadre.

Il est le garant des règles de sécurité liées à la structure et à l'accueil des mineurs.

L'ANIMATEUR, définition du poste :

Placé sous la responsabilité du directeur, l'animateur assure la gestion, l'animation, la sécurité et l'encadrement des enfants, il élabore, en collaboration avec le directeur, le projet pédagogique, les projets d'animations et les projets d'activités.

Diplôme :

Posséder le BAFA ou être en formation pour l'obtenir.

Compétences et aptitudes particulières :

- Posséder les connaissances sur la législation régissant l'accueil des mineurs,
- Connaître par cœur les 6 fonctions de l'animateur
- Aptitude à gérer des animations auprès d'un groupe d'enfants ainsi que ses projets,
- Pouvoir proposer des améliorations liées au fonctionnement de l'accueil de loisirs,
- S'informer et réactualiser les connaissances requises pour l'exercice de ses fonctions,
- Disposer de qualités relationnelles,
- Pouvoir réaliser et appliquer un projet d'animation/d'activité adapté sous la conduite du projet pédagogique.

Il a pour mission de :

- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Être à l'écoute et respecter le rythme de vie de son public,
- Savoir travailler en équipe dans le respect de tous,
- Être conscient de sa responsabilité,
- Gérer les conflits et de permettre à l'enfant de s'intégrer au sein du groupe,
- Assurer l'ouverture et la fermeture de l'accueil

Dans son quotidien, l'animateur doit faire attention à son langage, être dynamique, savoir prendre des initiatives et avoir une tenue adaptée à l'animation.

Les consignes :

- Connaître les numéros de l'accueil de loisirs par cœur,
- Ne rien laisser traîner de dangereux,
- La tenue des feuilles d'inscriptions doit être impeccable (pas de rature, d'oubli, de pliure...).

Le non-négociable :

- Respect des horaires,
- Remplir et remettre sa feuille d'heures mensuelle.
- Cohérence entre ce qui est dit et ce qui est fait,
- Ne pas violenter un enfant, que ce soit physiquement ou verbalement,
- Ne pas fumer dans les locaux, ni aux yeux des enfants.
- Rangement des locaux et nettoyage d'un atelier.
- S'assurer de bonne tenue d'une trousse à pharmacie

En termes de communication :

- Il a pour mission d'assurer et de développer le relationnel avec les familles.

Il est garant des règles de sécurité liées à la structure et à l'accueil des mineurs.

10/ EVALUATION

Évaluation du personnel :

Deux temps d'évaluations individuelles des animateurs se feront quotidiennement durant l'année scolaire :

Ces temps d'évaluation auront comme base le profil de poste cité ci-dessus. Cela permet de faire un point sur le travail de l'agent pour recadrer et/ou faire évoluer sa prestation au sein de l'accueil de loisirs. Si le besoin se ressent, d'autres temps d'évaluation peuvent être demandés par le directeur au cas par cas.

Évaluation de groupe (de projets) :

Une réunion de bilan est organisée après chaque vacance scolaire ou à la fin de chaque projet d'animation. L'évaluation est réalisée en fonction des critères définis par le même projet. Chacun peut se positionner sur la période et s'exprimer sur le positif (à refaire) et le négatif (à éviter). Les réunions de groupe servent à faire progresser la cohésion dans l'équipe.

D'autre part, des réunions basées sur la Ludo pédagogiques seront organisés d'évaluer les connaissances de l'équipe d'animation sur la réglementation en vigueur et le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

L'évaluation des stagiaires :

Les formations BAFA-BAFD ont pour objectif de préparer l'animateur ou le futur directeur à exercer les fonctions suivantes, conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juin 2007 modifié en juillet 2015. C'est donc sur ces critères que le directeur évalue et valide ou pas les stages pratiques.

Critères BAFA :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier, les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- Participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- Participer au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Critères BAFD :

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de santé ou porteurs de handicaps ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication.

11/ PARTENAIRES

- L'organisateur (Mairie de Leudeville),
- La Direction Départementale De la Cohésion Sociale (DDCS),
- La Protection Maternelle et Infantile (PMI),
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- Les accueils de loisirs (inter-centres),
- Les écoles Leudevilloises,
- Les associations Leudevilloises : Le club de tennis, Prends soin de toi, Musique Buissonnière.
- Les associations extérieures
- La bibliothèque municipale.
- L'EHPAD

COORDONNÉES

Renseignements tous les jours de 09h00 à 19h00 :

CHAUMONT Gérald
Directeur de l'accueil de loisirs et des dispositifs périscolaires

Tel : 01-64-56-08-22

Tel mobile : 06-38-03-76-29

Email : accueildeloisirs@leudeville.fr



SIGNATURES

Le directeur de l'établissement :
Mr CHAUMONT Gérald

L'organisateur, Le Maire :
Mr LECOMTE Jean Pierre

L'élue à la jeunesse :
Mme CHEVOT Valérie

ECOLE ELEMENTAIRE DU TILLEUL

| JOURS HORAIRES | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------------------|--|-----------------------|--|-------------------------------|-----------------------|
| 7H30 - 8H30 | ACCUEIL PERISCOLAIRE | | ACCUEIL DU MATIN | ACCUEIL PERISCOLAIRE | |
| 8H30 - 11H45 | TEMPS SCOLAIRE (3h15) | TEMPS SCOLAIRE (3h15) | ACCUEIL DE LOISIRS | TEMPS SCOLAIRE (3h15) | TEMPS SCOLAIRE (3h15) |
| 11H45 - 13h45 | Pause méridienne (2H) | | | Pause méridienne (2H) | |
| 13h45 - 16h30 | TEMPS SCOLAIRE (2h45) | TEMPS SCOLAIRE (2h45) | | TEMPS SCOLAIRE (2h45) | TEMPS SCOLAIRE (2h45) |
| 16H30 | Sortie des enfants hors étude | | | Sortie des enfants hors étude | |
| 16H30 - 18H | Goûter + étude | Goûter + étude | | Goûter + étude | Goûter + étude |
| 18H | Sortie des enfants hors accueil périscolaire | | Sortie des enfants hors accueil périscolaire | | |
| 18 H - 19h | ACCUEIL PERISCOLAIRE | | ACCUEIL DU SOIR | ACCUEIL PERISCOLAIRE | |

ECOLE MATERNELLE DU CHANT DU COQ

| JOURS HORAIRES | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------------------|--|---------------------|--------------------|--|---------------------|
| 7H30 - 8H30 | ACCUEIL PERISCOLAIRE | | ACCUEIL DU MATIN | ACCUEIL PERISCOLAIRE | |
| 8H30 - 11H30 | TEMPS SCOLAIRE (3h) | TEMPS SCOLAIRE (3h) | ACCUEIL DE LOISIRS | TEMPS SCOLAIRE (3h) | TEMPS SCOLAIRE (3h) |
| 11h30 - 13h30 | Pause méridienne (2h) | | | Pause méridienne (2h) | |
| 13h30 - 16h30 | TEMPS SCOLAIRE (3h) | TEMPS SCOLAIRE (3h) | | TEMPS SCOLAIRE (3h) | TEMPS SCOLAIRE (3h) |
| 16H30 | Sortie des enfants hors accueil périscolaire | | | Sortie des enfants hors accueil périscolaire | |
| 16H30 - 18h | Goûter - ACCUEIL PERISCOLAIRE | | | Goûter - ACCUEIL PERISCOLAIRE | |
| 18H - 19h | ACCUEIL PERISCOLAIRE | | ACCUEIL DU SOIR | ACCUEIL PERISCOLAIRE | |